



Affiché le 29/04/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Désignation des représentants pour siéger à l'association Paillons, Terre d'Énergie

Délibération n° 26 04 40

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecchi, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absente représentée : Madame Céline Duquesne par Monsieur Maurice Tamazout

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde et Monsieur Jean-Pierre Roch
Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L.1111-6, L. 2122-21 à L. 2122-22, L. 2121-33 et L. 5211-1,

Vu le Code de l'énergie et notamment les dispositions des articles L. 315-2 et suivants,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu l'avis du Conseil d'État du 11 mars 1958 ayant reconnu aux personnes morales de droit public le droit d'adhérer à des associations, sous réserve que l'objet poursuivi par ces associations réponde à un intérêt communal,

Vu les statuts de l'Association « Paillons, Terre d'Énergie » qui la définissent en qualité de PMO,

Vu la délibération n° 25 06 14 du conseil communautaire en date du 17/06/2025 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association « Paillons, Terre d'Énergie »,

Considérant que les statuts de l'Association « *Paillons, Terre d'Énergie* » prévoient, en leur article 6.2, que la CCPP est membre « fondateur », au même titre que la commune de Contes et la commune de L'Escarène, les autres membres étant des membres « actifs » (tout producteur d'électricité ou tout consommateur à jour de ses cotisations et ayant adhéré à l'Association) ou des membres « bienfaiteurs » (toute personne morale à jour de ses cotisations ne répondant pas à la définition de membre « actif »),

Considérant que la gouvernance de l'Association est constituée notamment de l'Assemblée générale dont les sièges sont répartis de la façon suivante :

- CCPP : 3 sièges,
- Commune de Contes : 3 sièges,
- Commune de L'Escarène : 1 siège,
- Chaque membre actif dispose d'un siège,

Considérant que suite aux renouvellements du conseil communautaire issu des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation de trois représentants en vue de siéger aux assemblées générales,

Considérant les échanges intervenus depuis le dernier Bureau du 9 avril 2026, le Président, Monsieur Cyril PIAZZA, propose les personnes suivantes parmi les conseillers communautaires :

- Monsieur Cyril PIAZZA
- Madame Martine BRUN
- Madame Christine BEILLE-TOURSCHER

Pendant les débats et le vote, les élus proposés pour représenter l'association ont été invités à quitter momentanément la séance. En l'absence du Président, Monsieur Francis TUJAGUE Vice-président, a été nommé Président de séance.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-Président après en avoir délibéré,

- **Désigne** les conseillers communautaires proposés dans les considérants de la présente délibération comme représentants de la CCPP au sein du conseil d'administration de l'Association « *Paillons, Terre d'Énergie* ».
- **Autorise**, par conséquent, ses représentants désignés à procéder à toute formalité qui serait nécessaire au fonctionnement de l'association, dans le respect des articles qui composent ses statuts.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Gérard Branda, Michel Calmet, Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

006-240600593-20260423-CC260440-DE
Reçu le 28/04/2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
E. LORETZ**

**LE VICE - PRÉSIDENT
F. TUJAGUE**

